

Actualité juridique au 24 juillet 2007

EMPLOI

Nouveaux textes - Pour information :

- Lettre-circulaire n°2007-103 de l'URSSAF du 17 juillet 2007 relative au chèque-transport.

Projets de loi, jurisprudence, commentaires

- Le projet de loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat a été adopté en 1^{ère} lecture, après déclaration d'urgence, le 16 juillet 2007 par l'Assemblée Nationale.

FONCTION PUBLIQUE

Projets de loi, jurisprudence, commentaires

- Perceptions et perspectives du dialogue social dans les collectivités territoriales, étude de juin 2007 menée par un groupe d'élèves administrateurs de l'INET à la demande du CSFPT :

Si les pratiques de dialogue social dans les collectivités territoriales sont très hétérogènes, les attentes des acteurs, elles, tendent à converger. Les réformes législatives récentes avec la reconnaissance de l'action sociale, la création du droit individuel à la formation et du contrat à durée indéterminée, la libre fixation des quotas d'avancement par chaque collectivité... ouvrent de nouveaux champs à la négociation. Il ressort clairement de cette étude qu'avec évidemment des variations locales, «l'ensemble des acteurs porte un regard critique» sur les instances paritaires. Comités techniques paritaires et commissions administratives paritaires sont vus comme des lieux de validation, voire de simple information. A contrario, la mise en place de groupes de travail thématiques par certaines collectivités permet un dialogue plus réel.

- Conseil d'État, 6 juillet 2007, Fédération générale des fonctionnaires Force Ouvrière et M.M. (n°281147 et 282169) :

Précisions sur le départ anticipé à la retraite des fonctionnaires parents de trois enfants. Le CE a jugé légal le décret du 10 mai 2005 pris pour l'application de l'article 136 de la loi de finances rectificative pour 2004 et modifiant le code des pensions civiles et militaires de retraite. Il a pour objet de fixer la durée d'interruption d'activité requise à deux mois et prévoit qu'il peut être pris en compte, pour remplir cette condition d'interruption d'activité, le congé de maternité, de paternité, d'adoption, parental, de présence parentale et les périodes de disponibilité pour élever un enfant de moins de huit ans. Ce décret énonce également les situations constitutives d'une présomption d'interruption. Le CE en a profité pour préciser plusieurs points.

FORMATION

Nouveaux textes

- Arrêté du 5 juillet 2007 (JO du 19 juillet 2007) relatif au régime des allocations pour la diversité dans la fonction publique.

- Arrêté du 25 juin 2007 (JO du 18 juillet 2007) relatif à l'habilitation des organismes de formation et aux modalités d'organisation des sessions de formation conduisant aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur d'accueils collectifs de mineurs.

- Arrêté du 21 juin 2007 (JO du 18 juillet 2007) modifiant l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le programme des matières des épreuves des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 1^{ère} classe.

- Circulaire B/10/07/000417 interministérielle du 19 juillet 2007 relative à la mise en œuvre de l'opération «Parrainage pour la fonction publique».

SANTÉ

Nouveaux textes :

- Décret n°2007-1111 du 17 juillet 2007 (JO du 19 juillet 2007) relatif à l'obligation vaccinale par le vaccin antituberculeux BCG.

Projets de loi, jurisprudence, commentaires

- Lors du *Conseil des Ministres du 18 juillet 2007*, la ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports a présenté une communication sur le "**plan national canicule 2007**" :

« Ce plan a été conçu pour faire face à des épisodes caniculaires comme ceux de 2003 et 2006. Mis en œuvre pour la première fois en juin 2004, il a ensuite été amélioré et son application l'été dernier a permis de limiter fortement la surmortalité. Le Gouvernement rend hommage à l'action de l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées au sein de ce dispositif.

Le plan met l'accent sur les populations ayant le plus souffert de la canicule en 2003. L'installation de "pièces rafraîchies" dans les établissements de santé et d'hébergement pour personnes âgées a été imposée : plus de 97 % des établissements de santé et des maisons de retraite sont aujourd'hui équipés.

Le plan repose sur la mobilisation de tous les services de l'État et de l'ensemble de la chaîne de soins et sur la vigilance de tous à l'égard des personnes isolées. Les maires, acteurs essentiels de proximité, devront se mobiliser à nouveau cet été, notamment pour s'assurer que les registres communaux des personnes vulnérables sont systématiquement ouverts et remplis dans les communes de plus de 5 000 habitants.

Les associations de solidarité et les services d'aide et d'accompagnement à domicile ainsi que les services de soins infirmiers à domicile joueront un rôle majeur dans le dispositif, de même que les relais de la vie de quartier qui participent à l'effort d'information préventive, comme les boulangeries ou les bureaux de poste.

Le plan est activé du 1er juin au 31 août. Il prévoit plusieurs niveaux d'alerte progressifs, la mise en place d'un numéro vert et d'une surveillance des données météorologiques, des messages radiophoniques et télévisuels de prévention à la population, la surveillance de la situation sanitaire des départements concernés.

Le plan 2007 a par ailleurs fait l'objet, au vu de l'expérience acquise, d'un ensemble d'améliorations :

- renforcement des recommandations pour les travailleurs, les sportifs et les enfants en bas âge ;
- révision du dispositif de communication afin de mieux conseiller les publics en fonction des risques encourus (jeunes et travailleurs d'une part, personnes âgées d'autre part) ;
- mise en place d'un numéro gratuit d'information au grand public dès le 1er juin par le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports (0 800 06 66 66) ;
- réalisation d'une sensibilisation particulière des médecins de ville à la question de la permanence des soins en période estivale ;

- octroi de subventions aux établissements pour personnes handicapées afin qu'ils s'équipent en matériels de rafraîchissement mobiles et embauchent du personnel supplémentaire en cas de canicule ; un "plan bleu" adapté aux établissements d'accueil des personnes handicapées a été mis en place.

Enfin, il a été décidé que le dispositif de veille serait exceptionnellement prolongé dans les régions accueillant la coupe du monde de rugby.

Parce qu'ils frappent les plus faibles, les personnes isolées, les exclus, les épisodes caniculaires appellent de la part des pouvoirs publics un surcroît d'attention et de la part de l'ensemble des Français une solidarité renforcée entre les générations. »

ÉDUCATION

Nouveaux textes :

- Arrêté du 9 juillet 2007 relatif à la liste des établissements scolaires des réseaux «ambition réussite».

- Circulaire n°2007-115 du Ministère de l'éducation nationale du 13 juillet 2007 (BOEN n°28 du 19 juillet 2007) relative à l'accompagnement éducatif - **Complément à la circulaire de préparation de la rentrée 2007 : mise en place de l'accompagnement éducatif dans les établissements de l'éducation prioritaire**

- Circulaire N.S. n°2007-113 du Ministère de l'éducation nationale du 6 juillet 2007 (BOEN n°27 du 12 juillet 2007) relative au programme prévisionnel des actions éducatives 2007-2008.